

Cartel de l'uranium

aurait intérêt à en révéler la teneur au public. Ce qu'il y a d'absurde dans cette affaire c'est que des documents demandés dans 23 de mes 36 motions avaient déjà été publiés par le comité Moss quand nous les avons demandés au gouvernement. Huit ou neuf autres ont été publiés par la suite dans des poursuites au civil. On ne fait courir aucun risque aux relations internationales ou quoi que ce soit d'autre en faisant connaître aux Canadiens des faits déjà connus du monde entier. Ou plus simplement, il est inutile de continuer à dissimuler ainsi les choses. On a découvert le pot-aux-roses, que le gouvernement le veuille ou non.

Il y a 8 mois que nous demandons à voir ces documents, parce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous en avait promis la publication sans délai. Quatre mois plus tard (la Chambre siégeait pendant au moins deux de ces mois-là) le ministre s'est hâté d'en refuser la communication à la Chambre. Examinons les raisons qu'il a données: il dit ne pas pouvoir nous fournir un groupe de documents parce qu'ils ne se trouvent pas dans ses dossiers. Ce n'est pas étonnant que nous soyons quelque peu sceptiques à cet égard, monsieur l'Orateur, parce que nous savons que le ministre a commandé la série complète de tous les documents sur le cartel en novembre 1976 à la même maison qui, d'après ce que dit maintenant le ministre, les détient encore. Si les documents ne sont pas dans ses dossiers, monsieur l'Orateur, où sont-ils? Dans sa ferme? Sous son lit ou dans une boîte à chaussures?

D'après le ministre, il ne peut pas nous fournir une autre série de documents parce que cela nuirait aux relations internationales. Il faut cependant voir de quels documents il s'agit! La motion n° 27, par exemple, concerne une lettre expédiée par un fonctionnaire du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au représentant d'une société canadienne. Depuis quand les communications entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources à une compagnie canadienne concernent-elles les «relations internationales»? Le ministre voulait peut-être dire que la publication de ces documents nuirait aux relations publiques, non pas aux relations internationales.

J'espère que le gouvernement profitera du débat ce soir pour mettre fin à cette comédie et communiquer aux Canadiens ce que d'autres peuvent déjà obtenir. Nous espérons que le gouvernement permettra au peuple canadien de porter un jugement honnête sur le cartel qui a vu le jour secrètement dans les salles de réunion du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Après tout, le public canadien paiera pour ce cartel pendant longtemps.

Je suis heureux que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources soit à la Chambre ce soir. J'espère qu'il réagira d'une façon positive à ma demande. En toute franchise, il n'y a absolument rien dans tous les documents que j'ai mentionnés dans mon propos ou dans les motions qui ne puisse pas être divulgué au public canadien. C'est une histoire sordide, monsieur l'Orateur. C'est l'histoire d'un gouvernement qui se préoccupe davantage de cacher et de dissimuler les faits que d'être franc envers la population canadienne. Ce fiasco du cartel de l'uranium est peut-être le pire exemple d'une conspiration gouvernementale pour violer les lois du Canada.

Nous savons ce qui est arrivé au premier magistrat d'un certain pays quand son entourage immédiat a décidé de violer les lois du pays. Nous avons malheureusement un régime différent chez nous. Nous ne risquons pas une enquête du

genre du Watergate parce que si M. Nixon avait été le premier ministre du Canada, il aurait fallu obtenir son consentement pour faire l'enquête. Si M. Nixon avait agi comme notre empereur, le premier ministre, agit à l'égard du cartel de l'uranium, l'enquête n'aurait jamais eu lieu.

M. Breau: Vous ne comprenez pas le parlementarisme.

M. Stevens: Le député prétend que je ne comprends pas le parlementarisme. Comme je siège sur les bancs de l'opposition et que je sens la frustration de la plupart des députés de cette Chambre à l'égard des pouvoirs absolument dictatoriaux de l'empereur, je comprends certainement les rouages du Parlement.

Je vois que mon temps est à peu près écoulé, monsieur l'Orateur. La population du Canada a le droit de voir ces documents. Bien sûr, il est possible que cela embarrasse le gouvernement et certains ministres qui n'en font maintenant plus partie, mais il est grand temps que l'on lave un peu plus de linge sale en public. Nous devons savoir ce que le gouvernement prépare pour donner suite aux relations étroites et très complexes qu'il entretient avec les producteurs d'uranium de notre pays.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que la motion du député de York-Simcoe (M. Stevens) soit inscrite au *Feuilleton* parce que nous avons ainsi l'occasion de parler du prétendu cartel de l'uranium et aussi des engagements conclus et des efforts déployés par le gouvernement fédéral relativement aux mines d'uranium du Canada.

Le bien-être économique de circonscriptions comme la mienne, Algoma, et celle où se trouve Uranium City dans le nord de la Saskatchewan, a fluctué au gré des hauts et des bas de l'exploitation des mines d'uranium du Canada. La région d'Elliot Lake en Ontario a été reconnue pour la première fois comme une source possible d'uranium en 1953, lorsque des travaux de forage ont été entrepris pour vérifier la présence d'uranium à Quirke, Pecors et Elliot Lake.

● (1722)

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si le député désire choisir le moment qui lui convient pour faire un discours destiné à ses électeurs, je lui conseille de choisir un autre moment que celui-ci. Il n'a absolument rien trouvé à dire jusqu'à présent sur la question de savoir pourquoi les différents documents que j'ai réclamés devraient être produits ou non.

Une voix: Quelle arrogance!

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, s'il est en mesure de démontrer pourquoi ces documents ne devraient pas être produits, qu'il nous fasse part de ses raisons...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît. Plus tard dans son discours, le député fera peut-être porter ses remarques là-dessus, et en attendant, les députés devraient l'écouter.

M. Foster: Monsieur l'Orateur, les documents auxquels le député a fait allusion concernent au premier chef les hauts et les bas de l'industrie de l'extraction de l'uranium au Canada...

M. Stevens: Produisez-les.

M. Foster: ...dont Elliot Lake est l'un des principaux centres...

M. Stevens: Produisez-les.